

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20261012_078

DEMANDE DE LIVRAISON DE BETON AU 20 RUE DE FACHES

Le Maire de la Commune de Vendeville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Monsieur GUMEZ Aurélien - 20, rue de Fâches à Vendeville en vue de stationner un camion pour la livraison de béton face au 20, rue de Fâches, il se peut que l'accès au Chemin du Moulin soit bloqué par cette livraison pendant environ 30 minutes par la Société DEVOS – Pijplap 100 – 102 – 8560 GULLEGEM (Belgique) durant la matinée du Samedi 17 Octobre 2026 devant le n° 20 rue de Fâches à Vendeville

L'affichage doit être effectué 48 heures avant l'opération.

ARRETE

ARTICLE 1 :

En vue de stationner un camion pour la livraison de béton au 20, rue de Fâches, il se peut que l'accès au Chemin du Moulin soit bloqué par cette livraison pendant environ 30 minutes, le stationnement de tout autre véhicule sera interdit devant le n° 20, rue de Fâches durant la matinée du Samedi 17 Octobre 2026.

ARTICLE 2 :

La Société DEVOS – Pijplap 100 – 102 – 8560 GULLEGEM (Belgique) est tenue de poser de part et d'autre du can des panneaux invitant les passants à la prudence.

ARTICLE 3 :

La Société DEVOS – Pijplap 100 – 102 – 8560 GULLEGEM (Belgique) est tenue responsable de tout accident pouvant survenir de par le stationnement de ce camion de livraison.

ARTICLE 4 :

La Société DEVOS – Pijplap 100 – 102 – 8560 GULLEGEM (Belgique) procédera au nettoyage des abords intéressés, dès l'achèvement de l'opération.

ARTICLE 5 :

La Société DEVOS – Pijplap 100 – 102 – 8560 GULLEGEM (Belgique) devra laisser la libre circulation pour les voitures dans la rue de Fâches.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à La Société DEVOS – Pijplap 100 – 102 – 8560 GULLEGEM (Belgique) et à Monsieur GUMEZ Aurélien et adressée à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 12 Octobre 2026

 Maire,
Ludovic PROISY